

224C2218
FR0010688440-OP024-AS11

7 novembre 2024

- Résultat de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

WEDIA

(Euronext Growth Paris)

1. Euronext Paris et Bryan, Garnier & Co. ont fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique d'achat simplifiée visant les actions de la société WEDIA, initiée par la société par actions simplifiée Mercure, soit du **15 octobre au 6 novembre 2024 inclus**, la société Mercure a acquis au prix de 30,50 € (i) 241 118 actions dans le cadre de la procédure de semi-centralisation et (ii) aucune action sur le marché.

À la clôture de l'offre publique d'achat simplifiée, Mercure détient 840 283 actions WEDIA représentant autant de droits de vote, soit 98,14% du capital et des droits de vote de cette société¹.

Il est rappelé (cf. notamment D&I 224C1907 du 11 octobre 2024) que, dans la mesure où l'initiateur détient plus de 90% du capital et des droits de vote de WEDIA à l'issue de l'offre publique libellée au prix de 30,50 € par action WEDIA, lui permettant de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire en application des articles L.433-4 II du code monétaire et financier et 237-1 à 237-3 du règlement général, **un complément de prix de 1,25 € par action** sera versé par Mercure aux actionnaires ayant apporté leurs actions WEDIA à la procédure semi-centralisée de l'offre publique.

Le règlement-livraison de l'offre interviendra selon le calendrier communiqué par Euronext Paris.

2. La suspension de la cotation des actions de la société WEDIA est maintenue dans l'attente de la mise en œuvre du retrait obligatoire.

¹ Sur la base d'un capital composé de 856 201 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.